

<p style="text-align: center;">PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 Juin 2009</p>

L'an deux mille neuf, le 22 Juin à 19H30, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie de TREGUIER en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Michel SOHIER, Maire de TREGUIER.

Etaient présents :

Michel SOHIER, Maire,
Jean- Michel HUON, Michel LE HENAFF, Anne GAUTIER, Jean LE MERDY, Serge KERAMBRUN, Adjoints.

Louis AUGES, Vania BROUDIC , Michèle DABADIE, Laurence GELARD, Marie-France GAULTIER, Marielle GUILLARD, Raymonde HUE., Jacques THOMAS, Henri LE BELLEC, André TILLY, Yves MEUNIER, Jean-Claude KERGARAVAT, Anne LEVESQUE.

Absents excusés :

Marie-Françoise RANNOU, procuration à Jean-Michel HUON
Jack ALBERIC, procuration à Serge KERAMBRUN
Yann DRESCHER, procuration à Michel LE HENAFF
Erwan RIVOALLAN, procuration à Louis AUGES

Date des convocations : 15 Juin 2009

Secrétaire de séance : Henri LE BELLEC

Assistait également à la séance :

Mme SPIESER Michèle, secrétaire générale
Melle Florence LE MAT, rédacteur

Ordre du jour :

- I. Convention précaire restaurant (anciennement Le Hangar).
- II. Tarifs de la garderie
- III. Propositions de tarifs pour les spectacles de la saison 2009/2010 au théâtre de l'Arche
- IV. Valorys-Rapport annuel 2008- Synthèse –Mai 2009
- V. Questions diverses

La séance est ouverte, il est 19H45.

Informations du Maire :

- ❖ La demande de permis de construire de la résidence services sur l'ancien terrain des sœurs du Christ a été déposée le 15 mai dernier. L'instruction du dossier devrait durer environ six mois.
- ❖ La petite rue entre la place du Martray et la place des Halles devient piétonnière à partir du 30 juin jusqu'au 15 septembre . Il ne s'avère pas nécessaire d'anticiper cela au 15 juin.
- ❖ A titre expérimental, une zone de rencontre entre piétons, voitures et vélos limitée à la vitesse de 20 km/Heure va être mise en place entre l'entrée du parking situé en face de la mairie jusqu'au bout de la place Leclerc.

Monsieur LE HENAFF explique le pourquoi de cette expérimentation : il a été observé que les touristes passent d'un bord à l'autre de la place Leclerc, observent de tous côtés, photographient... Il est aussi évident que les piétons n'utilisent pas beaucoup la zone piétons aménagée sous les voutes.

Le cadre juridique autorisant cette zone règlementée est le décret du 30 juillet 2008. Il faudrait enlever les quatre champignons installés sous les voutes et apposer de nouveaux panneaux officiels.

Monsieur AUGES trouve dommage que des engins à deux roues circulent pendant ce temps à 80 Km/heure dans la rue saint andré sans intervention de la police. Le Maire lui confirme que ces conducteurs très bruyants et dangereux sont contrôlés.

I. Convention précaire restaurant

Le Maire explique au conseil que l'immeuble qui servait de lieu d'exploitation du restaurant Le Hangar est libre de toute occupation et peut faire l'objet d'une convention précaire. Un appel à candidatures avait été lancé et une commission de cinq élus a examiné plusieurs candidatures et reçu trois personnes .

En tenant compte de sept critères notés de 1 à 10, la commission a retenu la candidature de Monsieur Gilles LORGERE.

Le Maire donne lecture à l'assemblée du projet de la convention.

La convention est consentie pour une durée de neuf ans à compter du 01 juillet 2009 moyennant une indemnité d'occupation de 18000 € HT annuels. Mais lorsque les travaux d'isolation du bâtiment seront effectués et permettront un chauffage correct des locaux , l'indemnité sera automatiquement majorée de 3600 € par an. Elle sera aussi majorée automatiquement le 01 novembre de chaque année en fonction de la variation de l'indice national du coût de la construction. De plus, le dépôt de garantie est de 3000 € HT, soit deux termes de redevance.

Le Maire précise qu'il a fallu dégager le matériel de Monsieur et Madame ELIES et que les nouveaux locataires envisagent sûrement de changer l'enseigne.

Le Maire demande donc à l'assemblée de l'autoriser à faire établir par Maître Nicolas GUILLOU , notaire à Tréguier, la convention d'occupation entre la ville et MR et Mme LORGERE Gilles et de l'autoriser à la signer selon les conditions exposées dans le projet.

Il met cette proposition au vote. **Elle est adoptée à l'unanimité.**

II. Tarifs de la garderie

Monsieur HUON rappelle que deux services sont assurés à la garderie : un service périscolaire et la garderie du mercredi pour un budget total de 49 179 € avec un financement des parents à hauteur de 33 % et un accueil de 37 % de Trécorrois, 29 % de Minihiy et 33% d'enfants extérieurs.

Il explique que la Communauté de communes étudie l'ouverture d'un accueil loisirs pour la journée du mercredi sur la zone de Kerfolic mais pas avant un an. Tréguier n'aurait donc plus en charge cette garderie du mercredi. Il ajoute qu'à partir de la rentrée de septembre, la garderie se fera dans les locaux de Goas Mickael et les écoles maternelles seront regroupées à l'école du centre sous le nom d'école maternelle intercommunale de Tréguier et Minihiy.

Il annonce les nouveaux tarifs applicables au 01 janvier 2010 avec une augmentation de 2 % :

- Tarif horaire : passe de 1.06 € à 1.08 €
- Tarif journée (avec repas) : passe 8.03 € à 8.19 €

Le Maire propose ces tarifs au vote. **Ils sont approuvés à l'unanimité.**

III. Propositions de tarifs pour les spectacles du théâtre de l'Arche-Saison 2009/10

Madame GAUTIER donne lecture des tarifs proposés pour les spectacles du théâtre de l'Arche pour la saison 2009/2010, à savoir :

	Cat A2	Cat B1	Cat B2	Cat C
Tarif plein	24	19	17	13
Tarif réduit	22	17	14	10
Tarif enfant	15	14	10	8
Tarif abonné adulte	17	13	12	9
Tarif abonné enfant	11	9	8	6

Le tarif réduit concerne les lycéens, les étudiants, les demandeurs d'emploi, les comités d'entreprise conventionnés, les groupes d'au moins 8 personnes et les intermittents du spectacle.

A. Spectacles tout public

Clément BERTRAND : Cat c -Chanson française réaliste - 09/10/09

A Compas del corazon : Cat B1 – Flamenco- 24/10/09

Gilles Servat : Cat A2- Celtique- 20/11/09

Didier Bénureau : Cat A2- One man show-humour- 28/11/09

Serge Utgé Royo: Cat B2- chanson française engage- 23/01/2010

Marrons glacés : Cat C- chanson française- 07/02/2010

Boule de gomme : Cat B2- chanson française coquine- 13/02/2010

Smoking Chopin : Cat B1- humour musical- 06/03/2010

Sortie d'usine: Cat C- Théâtre/récit- 20/03/2010

Vincent Roca : Cat A2- Humour- 27/03/2010

Les Grandes bouches : Cat C – chanson festive française-09/04/2010

Quatuor Accordo : Cat B2- Tsigane/classique- 07/05/2010

Xavier Merlet : Cat C- Chanson française- 21/05/2010

Dau et Catella : Cat B1- Humour-29/05/2010

Mélismes : Cat B2- Voix/classique- 05/06/2010

B. Séances scolaires

La reine des couleurs : Théâtre d'objets(maternelles et primaires)
04/02/2010 à 10 H et 14 H

Tarif élève : 4 € (gratuit pour les accompagnateurs)

IV. Valorys – Rapport annuel 2008

Le SMITRED est le syndicat mixte pour le tri, le recyclage et l'élimination des déchets . Il regroupe 11 communautés de communes, 2 syndicats de collecte composés de 4 communautés de communes, une communauté d'agglomération et deux communes pour une population de 172 758 habitants.

Monsieur LE MERDY expose aux conseillers la synthèse du rapport annuel 2008 du SMITRED. Elle laisse apparaître en fonctionnement 12 000 000 € de recettes et 10 200 000 € de dépenses, soit un excédent de 1.8 M €. En investissement, les recettes atteignent 3 000 000 € et les dépenses 5 500 000 €.

V. Questions diverses

- Le maire demande à l'assemblée de l'autoriser à déposer et à signer une demande de permis de construire concernant l'ancien immeuble de Monsieur ELIES, Marina Sports.
La demande est assez urgente. Cet immeuble pourrait peut-être abriter l'office de tourisme.

Il met cette proposition aux voix. **Elle est acceptée à l'unanimité.**

- Monsieur LE BELLEC s'interroge sur la localisation des bureaux de CAP ARMOR pour la période du 13 juillet au 14 août.
Monsieur KERAMBRUN lui indique qu'ils seront aménagés dans une partie de l'ancien immeuble Marina Sports.

L'ordre du jour est épuisé. La séance est levée, il est 20H45

Le secrétaire de séance,

Le Maire,